

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HANTAY SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MAI 2019

Présents : BONNEL A, BREINE Ph, DOYELLE O, CANON C, DUQUESNE ML, FAUCOMPRES D, LE MEILLOUR F, MATHON L, MONTOIS J, PLANCQ G, SAGNIER J, SELLIEZ D, WAELPUT L

Absents excusés : MOUTIEZ S, (pouvoir à G.PLANCQ)

Absent : DELMER B

Secrétaire de séance : DOYELLE O

Séance ouverte à 18h30, sous la présidence de Monsieur MONTOIS Jacques, Maire

A l'ouverture de la séance Monsieur le Maire, a procédé à l'appel des membres et a constaté que le quorum était atteint.

Monsieur le Maire a demandé à Monsieur LE MEILLOUR s'il souhaitait être secrétaire de séance. Il a refusé, Monsieur le Maire a rappelé qu'au vu de sa remarque « dont les échanges ne sont pas tous repris » il avait été proposé et approuvé que le PV soit rédigé à tour de rôle . Monsieur DOYELLE est nommé secrétaire.

Installation d'un conseiller municipal suite à démission

Suite à la démission de Monsieur PEREZ du conseil municipal et au refus de Madame MORELLE, Monsieur Philippe BREINE, suivant sur la liste, a été installé au sein du conseil municipal. Pas d'objection.

Procès-verbal de la séance extraordinaire en date du 12 Avril 2019

Approuvé 12 voix pour – 1 abstention (Ph.BREINE) – 1 voix contre (F.LE MEILLOUR)

Convention CAF

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les conventions avec la CAF doivent être renouvelées Le conseil d'administration se réunit l'année prochaine, la convention LEA doit être renouvelée pour un an. Après explication, l'Assemblée, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention LEA.

Monsieur le Maire informe que la convention ALSH doit être renouvelée également. Celle-ci est reconduite pour 4 ans, les tarifs pouvant être revus ultérieurement. L'Assemblée, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention ALSH pour 4 ans jusqu'en 2022 avec maintien des tarifs actuels.

Règlement Bibliothèque

Le règlement a été distribué à chaque élu qui pourra l'étudier – celui-ci est un document de travail qui sera revu lors du prochain conseil municipal.

Cession parcelle rue Schoelcher

Monsieur le Maire a rappelé la cession de terrains à la MEL, il a rappelé que M.Mme CHOQUELLE, propriétaires de la maison à côté de la garderie, ont eu l'autorisation de passage. M .Mme CHOQUELLE ayant demandé la possibilité d'acquérir la partie devant leur propriété, Monsieur le Maire a demandé à l'Assemblée l'autorisation de vendre une partie de la parcelle A1233 à M.Mme CHOQUELLE. L'Assemblée, à l'unanimité, autorise la vente de la partie de la parcelle A1233 à M.Mme CHOQUELLE. Les frais sont à la charge des acquéreurs.

Adhésion SIDEN SIAN du Syndicat Intercommunal d'adduction d'Eau de la Région de COUCY LES EPPES (Aines) – de la commune d'Inchy en Artois (Pas-de-Calais)

Après présentation, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'adhésion au SIDEN-SIAN du Intercommunal d'adduction d'Eau de la Région de COUCY LES EPPES (Aines) – de la commune d'Inchy en Artois (Pas-de-Calais).

Création de Régie dépenses recettes

Monsieur le Maire a demandé à l'Assemblée de créer une régie de recettes pour le service fêtes et cérémonies relative à l'encaissement des entrées et repas notamment à l'occasion du Festiv'Hantay. à partir du 7 juin. L'encaissement mensuel serait de 1 500€. Ceci simplifierait les comptes réalisés. Monsieur LE MEILLOUR a demandé comment cela s'était passé l'an dernier, Monsieur le Maire a informé que les comptes avaient été faits par les associations . L'Assemblée à l'unanimité a voté pour la création de la régie .

Projet de Règlement Local de Publicité intercommunal pour les 87 communes de la Métropole

Monsieur le Maire a informé que la commune devait se prononcer sur le projet de règlement local de publicité intercommunal. La commune est en zone P5 soit réglementation avec un panneau lumineux de 2m2 maximum et panneau publicitaire de 4m2 maximum. L'Assemblée a approuvé à l'unanimité le projet.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire a rappelé l'accord pour la vente du terrain rue Romon à M.Mme FERY. Après réponse du notaire, Maître Coustenoble, au vu de l'enclavement du terrain, celui-ci peut être vendu entre 75€ à 80€ le m2. Monsieur le Maire a informé que la proposition est de 75€/m2.

La séance a été levée à 18h55